



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 80448

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le problème de la prolifération de la mouche bleue à La Réunion. Le 28 janvier 2010, alors qu'il l'interrogeait sur les effets de l'introduction de la tenthrède à La Réunion notamment sur la pollinisation ainsi que sur la production de miel et de fruit, il s'était engagé à mettre en place, dans le cadre des états généraux du sanitaire, lancés le mardi 19 janvier 2010, un groupe de travail spécifiquement consacré au domaine phytosanitaire et à la lutte biologique contre les insectes afin de dresser le bilan des coûts et des avantages de l'introduction d'éléments biologiques pour lutter contre la prolifération d'un certain nombre d'insectes ou de plantes nuisant à la production arboricole ou apicole. Plus de quatre mois après cet engagement, il souhaite qu'il lui fasse part des éléments nouveaux que ces expertises auraient apportés.

Texte de la réponse

Comme annoncé en janvier 2010, un groupe de travail « Santé des végétaux » mis en place dans le cadre des états généraux du sanitaire a abordé lors de ses discussions la thématique des méthodes de lutte biologique pour lutter contre la prolifération de certains organismes nuisibles. Les participants de ce groupe de travail ont mis en évidence l'importance d'identifier les freins et les leviers pour favoriser le développement de ces moyens de lutte, tout en les encadrant afin de maîtriser le risque de diffusion incontrôlée de macro-organismes auxiliaires exotiques. Dans cet objectif, un amendement au projet de loi portant engagement pour l'environnement, encadrant le lâcher de macro-organismes pour la lutte biologique a été adopté. Cet article prévoit notamment la réalisation d'une analyse de risque phytosanitaire et environnemental préalablement à l'introduction sur le territoire d'un macro-organisme non indigène utile aux végétaux dans le cadre de la lutte biologique. Par ailleurs, une mission d'expertise spécifique de la filière apicole à La Réunion a bien été demandée à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) pour ce qui concerne la question des mortalités et le rôle éventuel de la tenthrède dans la transmission possible de maladies contagieuses aux abeilles dans ce département. Cette mission aura lieu en octobre 2010. Enfin, les travaux d'expérimentation réalisés par le centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) pour obtenir des réponses sur les pertes de récolte apicoles et arboricoles n'ont pas mis en évidence d'interaction agressive entre l'abeille, *Apis mellifera*, et la tenthrède, *Cibdella janthina*, pour l'accès à la ressource testée (nectar sur fleurs de litchi). Il a en outre été montré que *C. janthina*, tout comme *A. mellifera* mais dans une bien moindre mesure, est un pollinisateur pour les fleurs de litchi. La présence de *C. janthina* dans les vergers de litchi n'a eu d'effet significatif ni sur le rendement de ces vergers en présence d'*A. mellifera* ni sur la production de miel de litchi. D'autres études sont en cours notamment sur la dispersion de *C. janthina*, les interactions durant la miellée de baies roses et la recolonisation des espaces après la disparition des massifs de vigne maronne. Les premiers résultats montrent que comme pour le litchi, il n'y a pas d'interaction agressive entre *A. mellifera* et *C. janthina* sur les fleurs de faux poivriers.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80448

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6201

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8727